

3 JUILLET 2006



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 3 juillet 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER**

**PAUL M. ROLLAND  
ONIL COUTURE  
SERGE DION**

Monsieur les Conseillers **JEAN-MARC MALTAIS** et réal sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2006-07-357

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2006

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2006-07-358

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 JUIN 2006

### 3 JUILLET 2006

#### 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2006-07-359 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2006
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2006
- 2006-07-361 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 JUIN 2006 ET COMPLÉTÉE PAR UNE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE TENUE LE 29 JUIN 2006

#### 4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2006-07-362 4.1 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DE L'AIDE PÉDAGOGIQUE DES CANTONS-DE-L'EST (FAPCE)
- N. M. 4.2 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA MALADIE COELIAQUE
- 2006-07-363 4.3 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE FARNHAM
- N. M. 4.4 OMNIUM DE GOLF DE LA CROIX-ROUGE
- 2006-07-364 4.5 OMNIUM DE GOLF AU PROFIT DE L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT *AU DIAPASON*
- N. M. 4.6 CAMPAGNE « TOUS ENSEMBLE POUR L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ »

#### 5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

### 3 JUILLET 2006

- 2006-07-365 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-24-2006 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR*
- 2006-07-366 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-24-2006 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR*
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES
- 2006-07-367 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-2002 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES*
- 2006-07-368 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860--2-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES*

## 6. **RÈGLEMENTS**

## 7. **AFFAIRES COURANTES**

### 3 JUILLET 2006

#### 7.1 *TRÉSORERIE*

2006-07-369 7.1.2 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006

#### 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2006-07-370 7.2.1 DEMANDE DE FERMETURE DE LA RUE MONTMORENCY POUR LA TENUE D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SKI

#### 7.3 *URBANISME*

2006-07-371 7.3.1 DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 929 111 DU CADASTRE DU QUÉBEC (BOULEVARD DE BROMONT) FAITE PAR MADAME PAULINE MÉNARD-LAPLANTE

2006-07-372 7.3.2 RENONCIATION ET/OU RADIATION DE SERVITUDE DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE

2006-07-373 7.3.3 APPEL D'OFFRES GDT-001 : CAMIONNETTE UTILITAIRE

2006-07-374 7.3.4 DONATION DU LOT 2 929 311 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DES FRÊNES)

2006-07-375 7.3.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EXISTANT AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 7,60 MÈTRES AU LIEU DES 12 MÈTRES EXIGÉS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, DES MARGES LATÉRALES TOTALES DE 20 MÈTRES AU LIEU DES 25 MÈTRES EXIGÉS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS AINSI QU'UNE MARGE ARRIÈRE DE 15 MÈTRES AU LIEU DES 30 MÈTRES EXIGÉS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (LOT 2 928 949, 40, BOULEVARD DE L'AÉROPORT

2006-07-376 7.3.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION DES LOTS 3 780 267 ET 3 780 269 À 3 780 271 À PARTIR DES LOTS 2 930 324 ET 3 167 123, VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE IDENTIFIÉE AU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003 POUR LAQUELLE LE TERRAIN CÉDÉ NE COMPREND PAS LA TOTALITÉ DE L'EMPRISE MINIMALE EXIGÉE DE 10 MÈTRES, ARTICLE 16, PARAGRAPHE 4 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 877-2003 (CHEMIN HUNTINGTON) AINSI QU'À LA CRÉATION

### 3 JUILLET 2006

DES LOTS 3 780 267, 3 780 270 ET 3 780 271 À PARTIR DES LOTS 2 930 324 ET 3 167 123, DESTINÉS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE EN BORDURE DU CHEMIN HUNTINGTON DONT LA LARGEUR EST INFÉRIEURE AU 10 MÈTRES MINIMUM EXIGÉ, ARTICLE 37 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003. (CHEMIN HUNTINGTON)

2006-07-377 7.3.7 INFRACTION AUX ARTICLES 155, 160, ET 163 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-203

2006-07-378 7.3.8 ÉCHANGE DU LOT 3 742 454 POUR LE LOT 3 742 452, DU CADASTRE DU QUÉBEC, ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR FULGENCE MÉNARD

2006-07-379 7.3.9 MODIFICATION APPORTÉES À DEUX CONTRATS CONCERNANT LES LOTS 3 563 889 ET 3 563 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC (DOMAINE NATUREL DU LAC GALE)

2006-07-380 7.3.10 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS, 32, RUE CHAMPLAIN

#### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

N. M. 7.4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE PEINTURE DES BASSINS IMMERGÉS À L'USINE DE FILTRATION

#### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2006-07-381 7.5.1 CROIX-ROUGE : DEMANDE DE PERMISSION DE SOLLICITATION

2006-07-382 7.5.2 CAMPS DE JOUR 2006

2006-07-383 7.5.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRES : ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE BROMONT ET SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE COMTÉ DE SHEFFORD

2006-07-384 7.5.4 DOMAINE NATUREL DU LAC GALE : COMITÉ AVISEUR

#### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2006-07-385 7.6.1 DEMANDES DE LUMIÈRES DE RUE, RUE DES CHANTERELLES À L'INTERSECTION DE LA RUE SHEFFORD (1 LUMIÈRE) ET RUE CHOINIÈRE (2 LUMIÈRES)

### 3 JUILLET 2006

#### 7.7 **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

2006-07-386 7.7.1 OFFRE DE SERVICES – CONSULTATIONS GÉNÉRALES (RETAINER)

#### 8. **DIVERS**

2006-07-387 8.1 DOMAINE DU BOISÉ DE BROMONT : NOMS DONNÉE À DEUX (2) NOUVELLES RUES

N. M. 8.2 CHANGEMENT DE MRC

#### 9 **AFFAIRES DU PERSONNEL**

2006-07-388 9.1 PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD CHOUINARD AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

2006-07-389 9.2 AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE DU SERVICE DE LOISIRS DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

N. M. 9.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

#### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME RUTH DUPONT RELATIVE À L'ÉMISSION D'UN CONSTAT D'INFRACTION CONCERNANT L'AFFICHAGE

N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROGER DESLAURIERS, PRÉSIDENT DE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT RELATIVEMENT À LA RÉUSSITE DE L'ÉVÉNEMENT

N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL BUNDOCK, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE COMTÉ DE SHEFFORD RELATIVEMENT À LA TENUE DE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT

**3 JUILLET 2006**

- AM
11. **VARIA**
- 11.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2006-07-390 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2006-07-357**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 7.4.1 et 8.2 sont reportés à une séance subséquente.
- Le sujet numéro 3.3 aurait dû se lire de la façon suivante :

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27  
JUN 2006

- Le sujet numéro 7.3.2 aurait dû se lire de la façon suivante :

DEMANDE D'ALIÉNATION ET  
D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE

**3 JUILLET 2006**

L'AGRICULTURE DU LOT 2 929 111 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC (BOULEVARD DE  
BROMONT) FAITE PAR MADAME PAULINE  
MÉNARD-LAPLANTE

– Le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

11.1 AVIS DE MOTION DE LA  
PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE  
DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU  
MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE  
ANNÉE

**ADOPTÉ**

**2006–07–358**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 19 JUIN 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres  
du Conseil tenue le 19 juin 2006,

**ADOPTÉ**

**2006–07–359**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
JUIN 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



**3 JUILLET 2006**

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2006 au montant de **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (1 277 751,91 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juin 2006. Le montant des permis émis durant le mois de juin 2006 se chiffre à **QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (4 866 400 \$)**.

**2006-07-361**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 JUIN 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 27 juin 2006.

**ADOPTÉ**

**3 JUILLET 2006**

**2006-07-362**

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DE L'AIDE  
PÉDAGOGIQUE DES CANTONS-DE-L'EST (FAPCE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** à la Fondation de l'aide pédagogique Des Cantons-de-l'Est (FAPCE), somme représentant une commandite offerte par la Ville de Bromont à la fondation.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA  
MALADIE COELIAQUE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'invitation.

**2006-07-363**

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE FARNHAM**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS (260,00 \$), taxes incluses**, somme représentant la participation de Madame Pauline Quinlan et de Monsieur Alain Chénier au Tournoi de Golf de la Ville de Farnham.

**ADOPTÉ**

**3 JUILLET 2006**

**N. M.**

**OMNIUM DE GOLF DE LA CROIX-ROUGE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'invitation.

**2006-07-364**

**OMNIUM DE GOLF AU PROFIT DE L'ÉQUIPE  
D'ACCOMPAGNEMENT AU DIAPASON**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **SIX CENT QUARANTE DOLLARS (640 \$), taxes incluses**, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan ainsi que Messieurs Onil Couture, Alain Chénier et Réal Brunel au Tournoi de golf Au Diapason.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**CAMPAGNE « TOUS ENSEMBLE POUR L'ÉDUCATION ET LA  
SANTÉ »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du bulletin d'information.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN  
DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA  
ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES  
ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES,  
D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE  
CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU  
ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE  
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

**3 JUILLET 2006**

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de modifier la grille des spécifications relative à la zone C04-481 (le Badouillard), d'ajouter des dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées et les kiosques de vente de produits agricoles, d'interdire dans toutes les zones l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment principal ou accessoire et d'interdire la toile comme matériau de revêtement extérieur.

**2006-07-365**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-24-2006  
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES  
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE  
BADOILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX  
RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE  
VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES  
LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE  
BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA  
TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-24-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR*, lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**3 JUILLET 2006**

**2006-07-366**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-24-2006 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-07-365 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-24-2006 intitulé **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.***

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 860-2002 de façon à ajouter des dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées.

**3 JUILLET 2006**

**2006-07-367**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-02-2002 INTITULÉ  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS  
RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 860-02-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES*, lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2006-07-368**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860--  
2-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES  
ÂGÉES**

TENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-07-367 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**3 JUILLET 2006**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 860-02-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES.*

**2006-07-369**

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers ;

ATTENDU la proposition de la firme Samson Bélaire/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour l'exercice financier 2006;

ATTENDU QUE Monsieur Normand Domingue, C.A. responsable des dossiers de vérification de nature municipale pour la firme Samson Bélaire/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., a développé une bonne expertise dans le domaine de la comptabilité municipale et démontre un grand professionnalisme

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer la firme Samson Bélaire/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., du bureau de Sherbrooke, à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2006 pour des honoraires ne dépassant pas **DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (18 900 \$)**, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**2006-07-370**

**DEMANDE DE FERMETURE DE LA RUE DE MONTMORENCY POUR LA TENUE D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SKI**

ATTENDU QUE X-Ski-Camp.com est un organisme partenaire depuis 3 ans fournissant des services de loisirs à la population bromontoise ;

ATTENDU que X-Ski-Camp.com a obtenu l'accord des résidents de la rue de Montmorency ;

**3 JUILLET 2006**

ATTENDU que de jeunes bromontois y participent et que les activités sont encadrées par des entraîneurs reconnus assurant un encadrement de six enfants pour un adulte ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la fermeture de la rue de Montmorency, de 9h30 à 12h30 du lundi au vendredi du 14 juillet au 4 août 2006, pour la tenue des activités de X-Ski-Camp.com.

**ADOPTÉ**

**2006-07-371**

**DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE  
QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 929 111 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC (BOULEVARD DE BROMONT) FAITE PAR MADAME  
PAULINE MÉNARD-LAPLANTE**

ATTENDU QUE Madame Pauline Ménard-Laplante est propriétaire en titre du 1071, boulevard de Bromont (lot 2 929 111 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE Madame Pauline Ménard-Laplante détient des actifs dans l'exploitation agricole située sur le chemin Brome (lot 2 929 106 du cadastre du Québec), exploitation qui est adjacente à sa propriété 1071, boulevard de Bromont (lot 2 929 111) ;

ATTENDU QUE le 1071, boulevard de Bromont (lot 2 929 111) et le 399, chemin de Brome (lot 2 929 107) sont contiguës à l'exploitation agricole du 375, chemin de Brome (lot 2 929 106) ;

ATTENDU QUE Madame Pauline Ménard-Laplante désire procéder à la vente de sa propriété tout en conservant ses actifs dans l'exploitation agricole du 375, chemin de Brome (lot 2 929 106) ;

ATTENDU QUE la demande de Madame Pauline Ménard-Laplante vise l'aliénation et l'autorisation à d'autre fin que l'agriculture du lot 2 929 111 du cadastre du Québec d'une superficie de 9 600,3 m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE le lot 2 929 111 du cadastre du Québec est situé à l'intérieur de la zone protégée par la LPTAAQ ;



### **3 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE le lot 2 929 111 provient de la rénovation cadastrale du 4 août 2005, en remplacement du lot 596-1 du cadastre du Canton de Brome qui fût créé en date du 29 juin 1976 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 876-2003 et le règlement de contrôle intérimaire (MRC de La Haute-Yamaska) numéro 2002-126 demande un lotissement de 5 ha minimum pour tout nouveau lotissement dans cette zone ;

ATTENDU QU'en vertu de la réglementation municipale, la superficie du lot 2 929 111 est protégée par droits acquis en raison de l'émission d'un permis réglementaire émis avant l'entrée en vigueur du règlement 876-2003 (17 décembre 2003), du RCI 2002-126 (octobre 2002) et la LPTAAQ (9 novembre 1978) ;

ATTENDU QUE l'aliénation du lot 2 929 111 n'apporte aucune contrainte supplémentaire aux exploitations agricoles environnantes en raison que ce lot constitue l'assiette d'un bâtiment principal (maison unifamiliale) et dépendances existant (permis de construction émis en 1976) ;

ATTENDU QUE la demande de Madame Pauline Ménard-Laplante est conforme à la réglementation présentement en vigueur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de Madame Pauline Ménard-Laplante visant l'aliénation et l'autorisation à des fins autres qu'agricole pour le 2 929 111 du cadastre du Québec d'une superficie de 9 300,3 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ**

### **2006-07-372**

#### **RENONCIATION ET/OU RADIATION DE SERVITUDE DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille à la préparation de ses plans de développement pour le secteur du Parc industriel de haute technologie (PITH) ;

ATTENDU QU'il est actuellement requis de procéder à la radiation de plusieurs servitudes non utilisées ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec consent à notre demande de radiation desdites servitudes ;

**3 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance desdits actes de radiation de servitudes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'ensemble des actes visant la radiation de servitudes en faveur d'Hydro-Québec ou des compagnies ayant constitués Hydro-Québec.

**ADOPTÉ**

**2006-07-373**

**APPEL D'OFFRES GDT-001 : CAMIONNETTE UTILITAIRE**

ATTENDU QUE le service de la gestion et du développement du territoire a procédé à un appel d'offre pour la fourniture d'une camionnette usagée ;

ATTENDU QUE seule une soumission a été déposée conformément aux directives de soumissions ;

ATTENDU QUE le prix soumis est supérieur au budget alloué pour ce projet d'acquisition d'une camionnette ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE ne pas adjuger le contrat de fourniture d'une camionnette utilitaire.

D'aviser le soumissionnaire que sa soumission ne sera pas retenue.

**ADOPTÉ**

**2006-07-374**

**DONATION DU LOT 2 929 311 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DES  
FRÊNES)**

**3 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE Madame Émilie Davoine et Monsieur Rémy Gauthier sont propriétaires des lots 2 929 308 et 2 929 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant leur lieu de résidence du 30, rue des Frênes ;

ATTENDU QUE le lotissement leur propriété du 30, rue des Frênes ne respecte pas le règlement de lotissement en regard de la façade des lots de cadastre donnant sur la rue des Frênes

ATTENDU QUE la rue des Frênes se termine en cul-de-sac sans que son lotissement soit conforme à la réglementation municipale avec un cercle ou un "T" de virages

ATTENDU QUE Madame Émilie Davoine et Monsieur Rémy Gauthier désirent donner le lot 2 929 311, du susdit cadastre, à Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE cette donation permettra de rendre conforme, au règlement de lotissement 877-2003, la façade de la propriété de Madame Émilie Davoine et Monsieur Rémy Gauthier, d'une part, et la rue des Frênes, d'autre part, en se terminant avec un cercle de virage ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de donation rédigé par M<sup>e</sup> David F. Ménard, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte la donation de Madame Émilie Davoine et Monsieur Rémy Gauthier touchant le lot 2 929 311, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de trois cent cinquante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (353,4 m ca.).

D'accepter le projet d'acte de donation soumis par M<sup>e</sup> David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de donation soumis par M<sup>e</sup> David F. Ménard, notaire.

**ADOPTÉ**

**2006-07-375**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À  
L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EXISTANT AVEC UNE**

**3 JUILLET 2006**

**MARGE LATÉRALE DE 7,60 MÈTRES AU LIEU DES 12 MÈTRES  
EXIGÉS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, DES MARGES  
LATÉRALES TOTALES DE 20 MÈTRES AU LIEU DES 25 MÈTRES  
EXIGÉS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS AINSI QU'UNE  
MARGE ARRIÈRE DE 15 MÈTRES AU LIEU DES 30 MÈTRES EXIGÉS  
À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (LOT 2 928 949, 40,  
BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment existant avec une marge latérale de 7,60 mètres au lieu des 12 mètres exigés à la grille des spécifications, des marges latérales totales de 20 mètres au lieu des 25 mètres exigés à la grille des spécifications ainsi qu'une marge arrière de 15 mètres au lieu des 30 mètres exigés à la grille des spécifications (lot 2 928 949, 40, boulevard de l'Aéroport.

**ADOPTÉ**

**2006-07-376**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA  
CRÉATION DES LOTS 3 780 267 ET 3 780 269 À 3 780 271 À PARTIR  
DES LOTS 2 930 324 ET 3 167 123, VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE  
PISTE MULTIFONCTIONNELLE IDENTIFIÉE AU PLAN  
D'ACCOMPAGNEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003  
POUR LAQUELLE LE TERRAIN CÉDÉ NE COMPREND PAS LA  
TOTALITÉ DE L'EMPRISE MINIMALE EXIGÉE DE 10 MÈTRES,  
ARTICLE 16, PARAGRAPHE 4 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
877-2003 (CHEMIN HUNTINGTON) AINSI QU'À LA CRÉATION DES  
LOTS 3 780 267, 3 780 270 ET 3 780 271 À PARTIR DES LOTS 2 930 324  
ET 3 167 123, DESTINÉS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE  
MULTIFONCTIONNELLE EN BORDURE DU CHEMIN HUNTINGTON  
DONT LA LARGEUR EST INFÉRIEURE AU 10 MÈTRES MINIMUM  
EXIGÉ, ARTICLE 37 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO  
877-2003. (CHEMIN HUNTINGTON)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**3 JUILLET 2006**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la création des lots 3 780 267 et 3 780 269 à 3 780 271 à partir des lots 2 930 324 et 3 167 123, visant l'aménagement d'une piste multifonctionnelle identifiée au plan d'accompagnement du règlement de zonage 876-2003 pour laquelle le terrain cédé ne comprend pas la totalité de l'emprise minimale exigée de 10 mètres, article 16, paragraphe 4 du règlement de lotissement 877-2003 (chemin Huntington) ainsi qu'à la création des lots 3 780 267, 3 780 270 et 3 780 271 à partir des lots 2 930 324 et 3 167 123, destinés à l'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure du chemin huntington dont la largeur est inférieure au 10 mètres minimum exigé, article 37 du règlement de lotissement numéro 877-2003. (chemin Huntington).

**ADOPTÉ**

**2006-07-377**

**INFRACTION AUX ARTICLES 155, 160, ET 163 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-203**

ATTENDU QUE Monsieur Ghislain Bergeron est propriétaire en titre du 793, rue Shefford (lot 2 591 292) ;

ATTENDU QUE le Service construction-zonage et le Conseil municipal ont reçus de nombreuses plaintes relativement à l'amoncellement de bois et la présence excessive de nombreux véhicules automobiles dans la cour arrière du 793, rue Shefford ;

ATTENDU QUE le propriétaire monsieur Ghislain Bergeron, aurait refusé en date du 11 avril 2006, l'accès à sa propriété à monsieur Eric de GrandMaison, inspecteur, pour permettre de vérifier le fondement des plaintes reçues ;

ATTENDU QUE Monsieur Bernard Boileau, Technicien chef inspecteur, en date du 26 juin 2006, à la demande du Conseil, a constaté la présence d'un important amoncellement de bois en cour arrière, l'accumulation de nombreux items sur la galerie arrière au rez-de-chaussée ainsi que de la présence importante de véhicules automobiles stationnés sur des espaces non prévus à cet effet et ce, en contradiction aux articles 155, 160 et 163 du règlement de zonage 876-2003 et ce, depuis plusieurs semaines/mois ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil décrète qu'il se retrouve des nuisances sur l'immeuble du 793, rue Shefford, Ville de Bromont;

**3 JUILLET 2006**

D'ordonner la transmission du dossier au procureur de la cour municipale, M<sup>e</sup> Jocelyn Belisle, pour que soit transmise au propriétaire de cet immeuble une mise en demeure afin que soient enlevées et disposées lesdites nuisances.

DE mandater le procureur de la cour municipale (M<sup>e</sup> Jocelyn Belisle) d'entreprendre les recours appropriés dans ces circonstances pour faire régulariser la situation du 793, rue Shefford.

**ADOPTÉ**

**2006-07-378**

**ÉCHANGE DU LOT 3 742 454 POUR LE LOT 3 742 452, DU CADASTRE  
DU QUÉBEC, ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR  
FULGENCE MÉNARD**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Fulgence Ménard ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-04-184 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'échange rédigé par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Fulgence Ménard cède à Ville de Bromont le lot 3 742 452, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux cent trois mètres carrés et neuf dixièmes (203,9 m ca.), montré au plan de remplacement préparé par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1356, dossier F653.

QU'en échange, Ville de Bromont cède à Monsieur Fulgence Ménard le lot 3 742 454, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent trente-deux mètres carrés et cinq dixièmes (132,5 m ca.), montré au plan de remplacement préparé par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1356, dossier F653.

D'accepter le projet d'acte d'échange soumis par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire.

QUE le présent échange se fasse sans soulte.

**3 JUILLET 2006**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'échange substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉ**

**2006-07-379**

**MODIFICATION APPORTÉES À DEUX CONTRATS CONCERNANT  
LES LOTS 3 563 889 ET 3 563 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
(DOMAINE NATUREL DU LAC GALE)**

ATTENDU QU'il est opportun de préciser certaines dispositions contractuelles affectant les lots 3 563 887 et le lot 3 563 888 et d'autres terrains constituant le Domaine naturel du Lac-Gale ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du contrat de modifications ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, le projet de contrat préparé par le notaire David F. Ménard.

**ADOPTÉ**

**2006-07-380**

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS, 32, RUE  
CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Vaudrin, propriétaire du 32, rue Champlain, a demandé un renouvellement de son permis de construction ;

ATTENDU QUE le service des permis avait avisé Monsieur Vaudrin de la durée de son permis dès l'émission dudit permis, en 2005 et ce, afin que Monsieur Vaudrin, respecte l'échéance ;

**3 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE le chantier est inactif depuis un certain temps ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser Monsieur Vaudrin que la Ville de Bromont n'autorise pas le renouvellement de son permis de construction du 32m rue Champlain.

QU'il doit, conséquemment, reprendre la suite des travaux et les compléter dans un délai de 90 jours pour que le service des permis puisse émettre le certificat d'occupation du bâtiment tel que spécifié à la réglementation d'urbanisme, à la fin de ce délai ;

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE PEINTURE DES BASSINS  
IMMERGÉS À L'USINE DE FILTRATION**

Le sujet numéro 7.5.1 est reporté à une séance subséquente.

**2006-07-381**

**CROIX-ROUGE : DEMANDE DE PERMISSION DE SOLLICITATION**

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge de la MRC de La Haute-Yamaska souscrit à l'effort national de financement de la Croix-Rouge canadienne ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite soutenir et supporter de telles initiatives.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



**3 JUILLET 2006**

D'autoriser la Croix-Rouge de la MRC de la Haute-Yamaska à tenir leur activité de levée de fonds le dimanche 16 juillet 2006, sur les terrains du Marché aux puces, à l'entrée rue Lafontaine, de 9h à 16h.

**ADOPTÉ**

**2006-07-382**

**CAMPS DE JOUR 2006**

ATTENDU QUE le Service de loisirs de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Ville de Bromont gère le programme estival Camp de jour ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir des programmes et un encadrement de qualité à sa population et accorder une rémunération juste et compétitive aux employés du Camp de jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la bonification de l'échelle salariale pour le personnel d'animation :

9.50 \$/h pour quatre ans d'expérience

9.75 \$/h pour cinq ans d'expérience

**ADOPTÉ**

**2006-07-383**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRES : ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE  
BROMONT ET SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE COMTÉ DE  
SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE le Servi de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse des demandes de ces organismes ;

**3 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000\$)** à la Société d'Agriculture Comté de Shefford et de **HUIT MILLE DOLLARS (8 000\$)** à Événements sportifs de Bromont, taxes applicables incluses.

**ADOPTÉ**

**2006-07-384**

**DOMAINE NATUREL DU LAC GALE : COMITÉ AVISEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se donne comme objectif de se doter d'un plan de gestion concernant le Domaine naturel du Lac Gale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens et citoyennes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la nomination de Mesdames Claire Mailhot, Monique Archambault, Catherine Courchesne, Marie-Claude Cabana, Diane Perron, Joëlle Safadi et Messieurs Michel Renaud, Jean Julien, Richard Evoy, Gaston Ménard, Gérald Millette.

DE déléguer Monsieur Alain Chénier en tant que représentant du Conseil municipal auprès de ce comité et de l'autoriser à entériner la candidature de d'autres membres.

DE déléguer, le directeur du Service de loisirs de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), le directeur de la Gestion du territoire, la coordonnatrice des programmes et la biologiste de la Ville auprès de ce comité.

**ADOPTÉ**

**3 JUILLET 2006**

**2006-07-385**

**DEMANDES DE LUMIÈRES DE RUE, RUE DES CHANTERELLES À  
L'INTERSECTION DE LA RUE SHEFFORD (1 LUMIÈRE) ET RUE  
CHOINIÈRE (2 LUMIÈRES)**

ATTENDU la demande de Monsieur Éric Breton, promoteur du Domaine des boisées, relative à l'installation d'une lumière de rue au coin des rue Chanterelle et Shefford ;

ATTENDU la demande de Madame Suzanne Laporte relative à l'installation de lumières de rue sur la rue Choinière ;

ATTENDU QUE le service de police a effectué des vérifications à ces deux endroits et recommande l'installation de lumière de rue afin d'améliorer l'éclairage dans ces deux secteurs contribuant à la sécurité des usagers de la route et des citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues de la Chanterelle et Shefford.

DE procéder à l'installation de deux (2) lumières de rue, rue Choinière.

**ADOPTÉ**

**2006-07-386**

**OFFRE DE SERVICES – CONSULTATIONS GÉNÉRALES  
(RETAINER)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)**, taxes applicables en sus, à la firme Paradis, Lemieux, Francis, avocats, somme représentant les frais de consultations générales (Retainer) couvrant la période du 1<sup>er</sup> août 2006 au 31 juillet 2007.

**ADOPTÉ**

**3 JUILLET 2006**

**2006-07-387**

**DOMAINE DU BOISÉ DE BROMONT : NOMS DONNÉE À DEUX (2)  
NOUVELLES RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer rue des Morilles et rue de Cèpes, deux nouvelles rues du développement résidentiel le Domaine du boisé de Bromont.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**CHANGEMENT DE MRC**

Le sujet numéro 8.2 a été reporté à une séance subséquente

**2006-07-388**

**PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD CHOUINARD AU POSTE  
DE DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES  
INCENDIES**

ATTENDU QUE Monsieur Richard Chouinard a complété sa période d'essai de six (6) mois au poste de directeur du service de protection contre les incendies, suite à son embauche le 4 janvier 2006 ;

ATTENDU QUE Monsieur Chouinard a rencontré les objectifs reliés à l'exercice de sa fonction et a entièrement satisfait aux attentes et exigences de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, a déposé un rapport d'évaluation de Monsieur Chouinard et recommande sa permanence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**3 JUILLET 2006**

QUE Monsieur Richard Chouinard obtienne sa permanence, au sein de la Ville de Bromont, au poste de directeur du service de protection contre les incendies et ce, à partir du 4 juillet 2006 pour la durée de son contrat.

**2006-07-389**

**AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA  
SECRÉTAIRE DU SERVICE DE LOISIRS DE LA CULTURE ET DE LA  
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal accorde un horaire de travail augmenté de sept heures soixante-quinze heures (7,75 heures) soit trente-trois heures et trois quart (33,75 heures) par semaine, à la secrétaire du Service de loisirs de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), occupé actuellement par Madame Dominique Rainville, en remplacement de Madame Lyne Laliberté, en congé de maternité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Dominique Rainville ait un horaire de trente trois heures et trois quart (33,75 \$/heures) par semaine et ce, à partir du 19 juin 2006.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de de ladite liste.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME RUTH DUPONT RELATIVE À  
L'ÉMISSION D'UN CONSTAT D'INFRACTION CONCERNANT  
L'AFFICHAGE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre et des photos.

**3 JUILLET 2006**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROGER DESLAURIERS,  
PRÉSIDENT DE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT  
RELATIVEMENT À LA RÉUSSITE DE L'ÉVÉNEMENT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARCEL BUNDOCK,  
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE COMTÉ DE  
SHEFFORD RELATIVEMENT À LA TENUE DE L'INTERNATIONAL  
D'ATTELAGE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre,

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant la date de la tenue de l'assemblée ordinaire du mois de septembre de chaque année.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Raymond Toulouse s'informe sur la liste des comptes à payer ainsi que sur la fermeture temporaire de la rue de Montmorency.
- Monsieur Michel Renaud demande des précisions relativement aux modifications apportées aux contrats entre la Ville et le Domaine du lac naturel du Lac-Gale.

### **3 JUILLET 2006**

- Monsieur Paul Corriveau demande des informations sur le sujet numéro 7.3.10 de l'ordre du jour.
- Monsieur Marcel Samson se plaint du niveau du lac Bromont. Il demande si la Ville a un plan pour sauver le lac.
- Madame Joëlle Safadi demande si la Ville a un plan d'action relativement au lac Bromont
- Un citoyen demande si des aérateurs n'aideraient pas le lac à survivre.
- Un citoyen souligne que les coupes de bois dans la montagne n'aide pas à la protection du lac. Il demande si il y a un plan d'ensemble des nouveaux développements.
- Madame Jessica Jodoin souligne que l'implication des citoyens ne peut remplacer la volonté politique.
- Monsieur Pierre Brassard parle des changements climatiques. Il explique que les coupes de bois dans la montagne ont un influence sur le lac.
- Monsieur Michel Renaud fait mention des recommandation contenues dans trois rapports sur le Lac Bromont. Il souligne que la Ville doit travailler avec les citoyens.

**2006-07-390**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER